

ASSOCIATION UDAF 82 UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILALES 82

Siège social : 3, place Alexandre 1^{er} – 81000 Montauban
Siret : 777 306 366

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

**A l'Assemblée générale de
L'ASSOCIATION UDAF 82,**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION UDAF 82 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été nommés par votre Assemblée Générale en date de 2021 et ce, pour les exercices allant de 2021 à 2026.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre collectif.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Muret, le 22 mai 2026



Xavier Molina
Commissaire Aux Comptes

Bilan Actif des Associations UDAF82

Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	91 289	86 122	5 167	6 657
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	91 289	86 122	5 167	6 657
Immobilisations corporelles	2 776 650	1 820 563	956 087	982 257
Terrains				
Constructions	2 295 205	1 435 100	860 104	857 987
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 433	7 344	18 088	13 735
Autres immobilisations corporelles	456 013	378 119	77 894	99 340
Immobilisations corporelles en cours				11 194
Immobilisations financières	174 003	-	174 003	177 847
Prêts	90 957		90 957	98 507
Autres immobilisations financières	83 046		83 046	79 340
TOTAL I	3 041 942	1 906 685	1 135 257	1 166 761
Actif circulant	2 727 182	-	2 727 182	2 390 682
Avances et acomptes	1 108		1 108	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	130 398		130 398	134 123
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	703 515		703 515	716 143
Valeurs mobilières de placement	100 757		100 757	99 042
Disponibilités	1 769 096		1 769 096	1 420 396
Charges constatées d'avance	22 308		22 308	20 978
TOTAL II	2 727 182	-	2 727 182	2 390 682
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 769 124	1 906 685	3 862 439	3 557 443

Bilan Passif des Associations UDAF82

Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
--------	------------------	------------------

FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres statutaires	350 271	350 271
Réserves	-	-
Report à nouveau	1 182 293	1 182 293
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 165 403	- 990 263
Situation nette (sous total)	- 540 640	- 175 140
	- 173 479	367 161

TOTAL I	- 173 479	367 161
----------------	------------------	----------------

FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	-	58 210

TOTAL II		58 210
-----------------	--	---------------

PROVISIONS		
Provisions pour risques	97 696	32 696
Provisions pour charges	432 181	395 142

TOTAL III	529 878	427 838
------------------	----------------	----------------

DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	860 350	476 422
Emprunts et dettes financières diverses	36 166	32 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 428	148 772
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	756 755	699 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 688 342	1 347 612
Produits constatés d'avance	10 000	

TOTAL IV	3 506 041	2 704 234
-----------------	------------------	------------------

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 862 439	3 557 443
--	------------------	------------------

Compte de Résultat des Associations Udaf82

Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestation de service	965 261	924 489
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 060 388	4 952 318
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	3 217 412	3 142 736
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		141 204
Utilisations des fonds dédiés	67 283	96 750
Autres produits	15 256	29 814
TOTAL I	6 108 188	6 144 574
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 805 356	1 750 158
Aides financières	38 527	18 321
Impôts, taxes et versements assimilés	393 953	362 242
Salaires et traitements	2 964 511	2 875 887
Charges sociales	1 124 069	1 066 992
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	244 581	154 319
Report en fonds dédiés		
Autres Charges	77 733	94 452
TOTAL II	6 648 732	6 322 371
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-540 544	-177 797
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 420	7 423
TOTAL III	6 420	7 423
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	6 516	8 077
TOTAL IV	6 516	8 077
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-96	-653
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-540 640	-178 450
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 833
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		7 833
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 522
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		4 522
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	3 310
Total des produits (I+III+V)	6 114 607	6 159 830
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 655 247	6 334 970
EXCEDENT OU DEFICIT	-540 640	-175 140

ANNEXE COMPTES 2025 – UDAF82

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation,*
- *Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- *Indépendance des exercices.*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts d'acquisition.

Depuis le 01/01/2008 les services de Protection Juridique des Majeurs et les Mesures Judiciaires Aide à la Gestion au Budget Familial relevant de la dotation globale financière, les services ont intégré le plan comptable des ESMS privés (Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux) fixé aux l'arrêtés du 12 décembre 2007 et du 10 novembre 2008 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M22. Dans un souci d'harmonisation, nous avons appliqué les mêmes règles de présentation à l'Action Familiale UDAF.

2 AFFECTATION DU RESULTAT DES ANNEES N-1 ET N :

N-1 *Le résultat consolidé de l'exercice 2024 s'élevait à -175 139.70 € et se décomposait de la manière suivante :*

<i>INSTITUTION ACTION FAMILIALE</i>	<i>+ 81 780.91 €</i>
<i>POLE FAMILLE</i>	<i>- 217 191.15 €</i>
<i>POLE LOGEMENT</i>	<i>+ 1 884.67 €</i>
<i>PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS</i>	<i>- 28 340.83 €</i>
<i>MJAGBF</i>	<i>-13 273.30 €</i>

L'Assemblée Générale du 03/06/2025 a affecté le résultat de l'Action familiale selon la proposition du Conseil d'Administration du 17/04/2025 de la manière suivante :

<i>INSTITUTION</i>	
<i>Report à nouveau débiteur</i>	<i>-217 191.15 €</i>
<i>Report à nouveau créditeur</i>	<i>+83 665.58 €</i>
<i>PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS</i>	
<i>Sous- contrôle de tiers financeurs MJPM</i>	<i>-28 340.83 €</i>
<i>Sous-contrôle de tiers financeurs MJAGBF</i>	<i>-13 273.30 €</i>

N- Le résultat consolidé de l'exercice 2025 s'élève à – 540 640.38 € et se décompose de la manière suivante :

<i>INSTITUTION action familiale</i>	<i>-66 532.34 €</i>
<i>POLE FAMILLE</i>	<i>- 219 148.70 €</i>
<i>POLE LOGEMENT</i>	<i>-190 353.28 €</i>
<i>PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS</i>	
<i>Sous- contrôle de tiers financeurs MJPM</i>	<i>- 77 813.00 €</i>
<i>MJAGBF</i>	<i>+13 206.94 €</i>
<i>Sous- contrôle de tiers financeurs MJAGBF</i>	

L'Assemblée Générale du 25/06/2026 affectera le résultat de l'Action familiale selon proposition du Conseil d'Administration du 10/04/2026 qui a arrêté les comptes.

3 AUTRES DEPENSES NON OPPOSABLES TIERS FINANCEURS

Variation provision congés payés 2024/2025
-MJPM : + 4 917.24 €
-MJAGBF : - 1 567.67 €

4 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4 a- PROVISION INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

<i>153000 Provision départ retraite</i>	
<i>Au 01/01/2025</i>	<i>395 141.55 €</i>
<i>Provision de l'exercice</i>	<i>37 039.91 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>432 181.46 €</i>

4 b- PROVISION POUR RISQUE

Une provision pour Heures avait été constituée en 2021. Lors de clôture de l'exercice, cette provision est estimée à 32 696.05 €.

Une provision pour risque Prud'Hommal a été constitué pour 15 000 € et pour le risque de non recouvrement de la Prime Ségur pour 50 000 €.

5 - EMPRUNTS CAISSE D'EPARGNE & BANQUE POSTALE

-Trois emprunts ont été contractés en 2014 auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées finançant la réalisation des travaux réalisés sur la période 2013-2014.

Emprunt de 69 200 € sur 14 ans taux 2.20% pour l'aménagement et réhabilitation des locaux du bâtiment GARISSON (Bureau direction et salle de réunion).

-Capital restant dû au 31/12/2025 : 14 421.59 €

Emprunt de 93 500 € sur 14 ans taux 2.20% pour la climatisation et chauffage des locaux de l'UDAF 82 3 PLACE ALEXANDRE 1^{er} (RDC ET ETAGE).

-Capital restant dû au 31/12/2025 : 19 485.68 €

Emprunt de 175 000 € sur 14 ans taux 2.20% pour la réhabilitation du rez-de-chaussée pour l'accueil du public et les bureaux du secrétariat de l'UDAF 82 3 PLACE ALEXANDRE 1^{er}.

-Capital restant dû au 31/12/2025 : 43 292.03 €.

Garantie :

La Compagnie Européenne de Garantie et de Caution est caution simple de ces trois emprunts en faveur de la Caisse d'Epargne.

Un emprunt a été contracté en novembre 2018 auprès de la BANQUE POSTALE garanti par un gage de prêteur de denier.

Emprunt de 270 000 € sur 15 ans taux 1.25% pour l'acquisition des locaux du 5 boulevard GARRISSON accueillant le Pôle Famille (RDC+1^{ER} étage).

-Capital restant dû au 31/12/2025 : 148 789.42 €.

Un emprunt « TRAVAUX » a été contracté en janvier 2019 auprès de la BANQUE POSTALE.

Emprunt de 30 000 € sur 10 ans taux 0.97% pour la réfection et l'aménagement des locaux du 5 boulevard GARRISSON accueillant le Pôle Famille (RDC+1^{ER} étage).

-Capital restant dû au 31/12/2025 : 9 562.23 €.

*Emprunt de 100 000 € sur 12 ans taux 0.79% pour la salle de réunion du
pôle famille 5 BOULEVARD GARISSON
-Capital restant dû au 31/12/2025 : 72 486.04 €.*

*Emprunt de 138 000 € sur 10 ans taux 2.170% pour l'achat des bureaux de
la gouvernance 3 BOULEVARD GARISSON
-Capital restant dû au 31/12/2025 : 97 491.47 €.*

6 – IMMOBILISATIONS

*L'UDAF a acquis en 2025 pour un montant de
99 319.43 € d'immobilisations :*

<i>Logiciel (Site internet)</i>	<i>1 776.00 €</i>
<i>Installations et agencement essentiellement sur la réfection des locaux du pôle des Mandats</i>	<i>81 055.19 €</i>
<i>Matériel et outillage</i>	<i>7 582.39 €</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>8 905.85 €</i>

7– AMORTISSEMENTS

Les durées habituelles d'amortissement des immobilisations de l'UDAF sont :

*Démolition 20 ans
Menuiserie alu 20 ans
Menuiserie bois 20 ans
Plâtrerie isolation 20 ans
Electricité 10 ans
Plomberie 10 ans
Sol souples 10 ans
Peintures 10 ans
Assistance maîtrise œuvre 10 ans
Matériel informatique 3 ans
Mobilier de bureau 10 ans*

*Les mêmes durées ont été appliquées en 2013 aux aménagements et
réhabilitation des locaux GARISSON.*

*-Aménagement Pôle FAMILLE (5 BD GARISSON) 49302.12 € amorti par
lots métiers sur une période de 12 ans.*

*Il est à noter que la durée des amortissements des immeubles a été
allongé de 25 à 30 ans.*

Total dotation aux amortissements 2025 : 115 785.06 €

8– DEPOTS ET CAUTIONNEMENT (275000)

Cautionnement au 31/12/2025 : 83 046.17 €

9 – CREANCES ET DETTES

Créances : 130 397.67 €

Autres Créances : 703 514.53 €

<i>Dont Contrat IFC AG2R</i>	<i>190 926.04 €</i>
<i>Dont Subventions à recevoir</i>	<i>363 890.89 €</i>
<i>Dont Subvention (Ségur)</i>	<i>129 027.27 €</i>

Dettes : 3 506 041.15 €

<i>Dont Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit</i>	<i>860 350.33 €</i>
<i>Dont Emprunts et dettes financières divers</i>	<i>36 165.67 €</i>
<i>Dont Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>154 428.09 €</i>
<i>Dont Dettes fiscales et sociales</i>	<i>756 755.14 €</i>
<i>Dont Autres Dettes</i>	<i>1 688 341.92 €</i>
<i>(Le fonds FSL est de 1 342 016.67 €)</i>	

10- CHARGES &PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges Constatées d'avance au 31/12/2025 : 22 308.19 €

Produits constatés d'avance au 31/12/2025 : 10 000 €

11 – PRODUITS A RECEVOIR (468700)

<i>- Remboursement AG2R</i>	<i>4 649.27 €</i>
<i>- Remboursement OPCO</i>	<i>11 187.36 €</i>
<i>-Remboursement GROUPAMA</i>	<i>1 887.61 €</i>

12 – FONDS GERES POUR LE CTE DE TIERS (figurant au Bilan)

<i>Concerne les comptes techniques MJAGBF</i>	<i>344 080.40 €</i>
---	---------------------

13 - FONDS GERES POUR LE COMPTE DES MAJEURS.

(Non inscrit au bilan de l'UDAF 82)

<i>Comptes Individuels</i>	<i>9 698 305 €</i>
<i>Comptes de Placements Bancaires</i>	<i>44 138 465 €</i>

14 - AUTRES PRODUITS DE GESTION (Annexe 7588000)

<i>Solde au 31/12/2025 :</i>	<i>4 932.55 €</i>
------------------------------	-------------------

15 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le bâtiment situé au 5 Rue Henri Marre a été mis en vente. Le sous seing privé a été signé le 10 Février 2025 pour un montant de 300 000.00 Euros. La vente a eu lieu le 30 Mars 2026. Cet évènement n'a pas de conséquence sur la clôture des comptes au 31/12/2025.